

Le Lien

Le journal municipal de Saint-Ismier

N° 43 décembre 2016
janvier/février 2017

[DOSSIER]

Le projet de « Lieu de vie » prend forme

**Vœux
du maire**
et de son équipe
municipale,
avec animation musicale
vendredi 13 janvier 2017
à 19h à l'Agora



Page 06

[ACTUALITÉS]

**L'art à l'honneur au centre
de loisirs de la Toussaint**

Page 11

[ACTUALITÉS]

**Non à l'implantation d'un
pylône de téléphonie mobile**

Page 17

[PATRIMOINE]

**Sauvegarde des archives
anciennes de Saint-Ismier**

Page 20

[CULTURE]

**Pour les fêtes, offrez en cadeau
des places de spectacle**

LES OBLIGATIONS DE DÉNEIGEMENT



À l'approche de l'hiver, des épisodes neigeux pourraient apparaître. Dans ce cadre, il faut savoir que la mairie déneige 34 km de voiries communales et l'accès aux bâtiments publics (crèches, écoles, etc.) alors que les services du

Conseil départemental de l'Isère se chargent du déneigement des routes départementales (route de Chambéry, voie en S). Par ailleurs, conformément à l'arrêté municipal du 7 novembre 2014, il appartient aux propriétaires ou locataires de racler puis balayer la neige au droit de leur façade ou terrain, sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, du sel ou du sable devra être épandu pour prévenir tout accident. En outre, une solidarité envers les personnes âgées et handicapées est attendue pour faciliter leurs déplacements quotidiens. La préservation du vivre-ensemble passe aussi par cette solidarité hivernale.

LA CHASSE

En vertu de l'arrêté préfectoral, la période d'ouverture générale de la chasse à tir et au vol est fixée pour le département de l'Isère du 11 septembre 2016 à 7 h au 28 février 2017 au soir. La chasse de toutes les espèces est interdite pendant toute la période de chasse le vendredi (y compris les vendredis fériés) et le mercredi à Saint-Ismier.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de Noël : du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier inclus : reprise de l'école le mardi 3 janvier 2017. Il n'y aura pas d'accueil de loisirs durant les vacances de Noël.

Accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver :

- Le centre de loisirs 3-12 ans et le « Local Jeunes » 11-17 ans seront ouverts du 20 février au 3 mars (programmes et permanences d'inscriptions prévus début février) ;
- Séjour d'hiver intercommunal pour les jeunes de 11-17 ans du 25 février au 3 mars à Châtel en Haute-Savoie.
- Portes ouvertes du collège de Saint-Ismier le samedi 1^{er} avril de 9 h à 12 h.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2016

- **Gabriel PICHON**, le 9 juillet
- **Giulian BARRONCAS**, le 19 août
- **Eros DI MARIA-BARRIENTOS**, le 28 août
- **Iris RABANY**, le 1^{er} septembre
- **Cloé ALBRAND**, le 2 septembre
- **Yohan BADER**, le 12 septembre
- **Clara PEROTTO**, le 15 septembre
- **Jeanne HABAULT**, le 19 octobre
- **Noah VINCENT**, le 19 octobre
- **Nino MASTROMAURO**, le 22 octobre

MARIAGES 2016

- **Coraline NEISS** et **Alexandre GAUCHER**, le 10 septembre
- **Caroline BONNANS** et **Hugo STRAZZERI**, le 17 septembre
- **Virginie MEYER** et **Serge PAGANON**, le 24 septembre
- **Julie VESZ** et **Romain BARRALLON**, le 8 octobre
- **Fadia BENSAAADI** et **Thomas CHABRE**, le 22 octobre

HORAIRES MAIRIE

Accueil mairie

04 76 52 52 25. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

JOUR DU MAIRE

Fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora) **le lundi 2 janvier 2017**. Une permanence téléphonique sera néanmoins assurée.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermeture le mercredi après-midi. Sur rdv pour le dépôt de vos dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr

Service Urbanisme

Services Techniques

- Lundi : de 14 h à 17 h 30.
- Mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Sur rdv en dehors de ces horaires.

Service petite enfance Crèch'ndo

04 76 52 31 58. Accueil tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Accueil du public (maison Belledonne) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 h).

Médiathèque « L'Orangerie »

04 76 52 92 76

www.mediathèque-saint-ismier.fr

Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

La médiathèque sera fermée le mardi 31 janvier et le mercredi 1^{er} février 2017 en raison de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG). Réouverture le jeudi 2 février 2017 à 16 h 30. Par ailleurs, la médiathèque sera également fermée les samedis matin 24 et 31 décembre 2016.

NUMÉROS D'URGENCES

- **Gendarmerie de Saint-Ismier** 17 ou 04 76 52 15 45
- **Police municipale** 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70
- **Pharmacie ou dentiste de garde** 39-15
- **Sapeurs-pompiers** 18
- **SAMU, médecin de garde** 15
- **Centre anti-poison Lyon** 04 72 11 69 11
- **Eau (SAUR)** 08 00 74 47 22

Assainissement (eaux usées) société Véolia

Astreinte d'urgence 7j/7j et 24 h/24 h : 04 76 61 39 34. Informations réseaux SIZOV 04 76 52 52 28.

PERMANENCES

Avocat conseil pour la commune

le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25.

ÉCRIVAIN PUBLIC

Permanences, sur rdv au 04 76 52 52 25, le 4^e vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h (service gratuit). Il vous aide dans vos démarches administratives, votre rédaction de courriers et vous informe sur vos droits.

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent le deuxième mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rdv au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

sur RDV au 04 56 58 16 91

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h
Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr ou 06 74 96 66 22

SERVICES

Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45. Renseignements sur www.le-gresivaudan.fr
Collecte des ordures ménagères le lundi et le jeudi et des bacs « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage le jeudi suivant.

Objets trouvés

Information sur www.saint-ismier.fr, rubrique Vie quotidienne Police municipale.



Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRcode.

www.saint-ismier.fr



RÉSEAUX SOCIAUX – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.) Même sans compte Facebook, vous pouvez consulter les informations en vous connectant à l'adresse suivante : facebook.com/villedesaintismier



N° 43

Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6 > 11

Centre de loisirs

Une ouverture de classe inespérée à l'école du Clos Marchand.

[DOSSIER]

Page 12 > 15

Cadre de vie

Le projet de « Lieu de vie » prend forme.

[VIE PUBLIQUE]

Page 16

- Intercommunalité
- Tribunes politiques

[ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE]

Page 17 > 19

Pollution atmosphérique

La convivialité du feu de bois, oui mais....

[CULTURE]

Page 20 > 21

Agora, médiathèque...

[ANIMATIONS ET SPORTS]

Page 22

Animation municipale

Monstres et maison hantée à Saint-Ismier.

[ASSOCIATIONS]

Page 23

[AGENDA]

Page 24

Vos rendez-vous

La mobilisation de tous pour soutenir mon opposition à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à 65 m des maisons a montré notre solidarité. La pétition spontanée pour le maintien des jeux pour enfants dans le parc de la mairie est, elle aussi, un signe rassurant.



Liberté, Egalité, Fraternité



Depuis plusieurs années, « l'égalité des territoires » s'impose comme un nouveau mot d'ordre employé à tout va et souvent de manière incantatoire. Un ministère lui a même été dédié et des comités interministériels s'efforcent de la traduire en politiques publiques concrètes.

De sessions parlementaires en sessions parlementaires, une succession de nouveaux textes législatifs est venue bouleverser la vie de la commune. Du projet de loi « égalité et citoyenneté » en passant par la loi MAPTAM ou la loi NOTRe, le défilé des acronymes masque d'énormes bouleversements de l'organisation de nos territoires et de notre mode de vie.

Il prive le Conseil municipal, démocratiquement élu sur son projet, d'une autonomie dont nous étions comptables et d'une proximité qui nous guidait vers des décisions politiques sensées.

Dans le même temps, à Saint-Ismier, l'illusion d'un village mondial nous éloigne les uns des autres alors que

les divisions parcellaires et la densification, encouragées par la loi ALUR (dite loi Duflot), nous réduisent à la gestion des conflits d'un voisinage devenu déraisonnable.

Les haies murailles ont remplacé les vignes, les piscines les abreuvoirs, les palmiers de Chine les hêtres et les noisetiers.

Facebook tend à détrôner les propos échangés au comptoir chez « Tatou » devant un petit verre de blanc ou un café.

Pourtant, notre cohésion territoriale et sociale résiste. Elle n'en demeure pas moins fragile et menacée. Il est donc de notre responsabilité collective de la préserver en agissant à la racine et non sur les seules conséquences d'une dérive en marche.

À tous les niveaux, nous avons le devoir de la renforcer, d'apaiser les inquiétudes, de ré-enchanter le récit collectif.

La mobilisation de tous pour soutenir mon opposition à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à 65 m

des maisons a montré notre solidarité. La pétition spontanée pour le maintien des jeux pour enfants dans le parc de la mairie est, elle aussi, un signe rassurant.

Ce sont des initiatives qui confortent notre choix politique d'avoir voulu, après l'incendie, reconstruire un « Lieu de vie » sur la RD 1090 et transformer l'ancienne caserne des pompiers en maison médicale pour conserver nos trois médecins au centre du village.

L'écoute des besoins des seniors, comme le lien social autour de l'école et de nos enfants doivent, en effet, retenir toute notre attention pour un village qui respire au rythme de « liberté, égalité, fraternité ».

Henri Baile

Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication: **Henri Baile**. Rédactrice en chef: **Sandrine Idier**. Chargé de communication: **Jérémie Borj**. Maquette et mise en page: **tassan.fr** À collaboré à ce numéro: **Alexandre Dhordain**. Photos: **Mairie de Saint-Ismier**. Impression: **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité: trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN: 07616066. Hôtel de ville, BP 32, 38331 Saint-Ismier Cedex. Tél: 04 76 52 52 25 - Fax: 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.

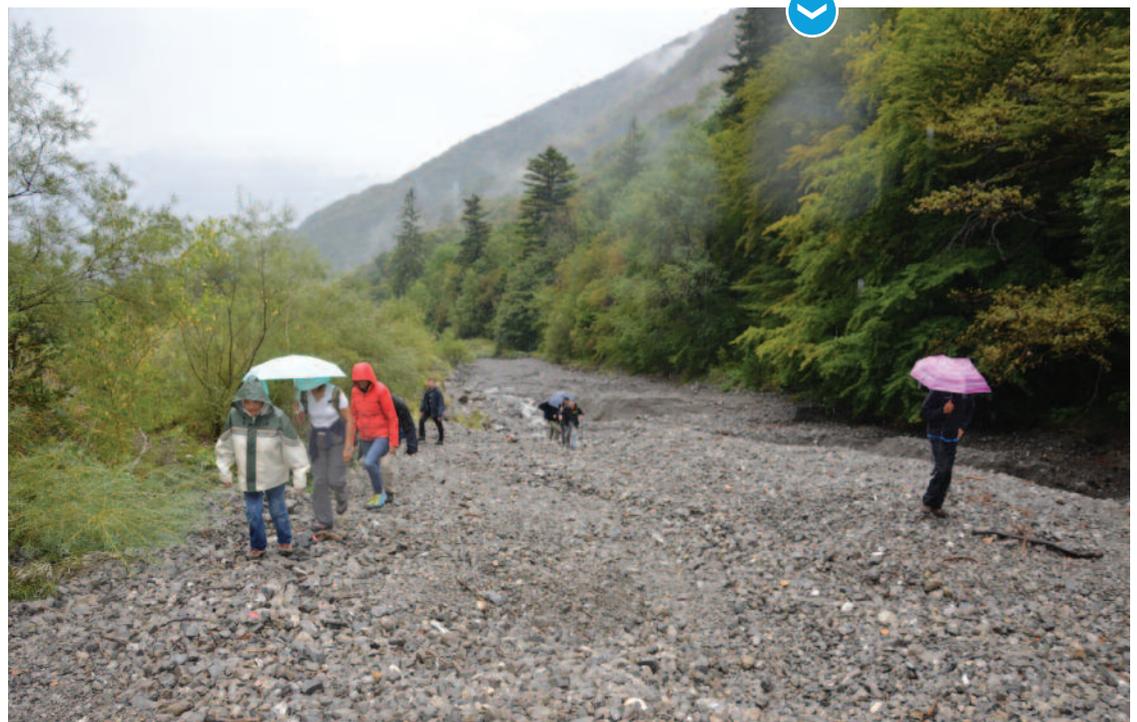
Cross du Manival

Un beau soleil pour le cross du Manival, inscrit au challenge intercommunal du Grésivaudan, qui s'est déroulé le 25 septembre dernier. Plus de 280 participants ont permis de remettre un chèque de 1276 euros au profit de l'association "Don du sang".



Journée européenne du patrimoine

La 33^e édition des journées du patrimoine était organisée, le 17 septembre dernier, autour du torrent du Manival, espace récréatif classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Malgré la pluie, de nombreux habitants sont venus suivre la balade guidée et les explications des spécialistes en géologie, risques naturels, fleurs, faune ou insectes pour terminer la balade à la cabane du Manival autour d'un buffet et d'un verre de vin du Grésivaudan.





Olympiades intercommunales jeunesse

Huit communes du Grésivaudan ont participé à la journée des olympiades intercommunales jeunesse le 30 août 2016 à Biviers. 101 jeunes et 14 animateurs étaient présents.



Forum des associations

Le traditionnel Forum des associations de Saint-Ismier s'est tenu le 3 septembre 2016 à l'Agora. Le maire, Henri Baile, et l'adjointe au maire chargée de la culture, du sport et des associations, Annick Berthold, ont accueilli et remercié les bénévoles pour leur implication dans la vie du village.



Décorations de Noël

À l'approche des fêtes de fin d'année, les services techniques de la mairie ont installé les décorations de Noël pour embellir la commune à la nuit tombée. C'est la magie de Noël.



Vide-greniers

Grand succès pour l'édition 2016 du vide-greniers, organisé par le Comité des fêtes de Saint-Ismier, le 4 septembre dernier. Les chineurs étaient nombreux sur le parvis de l'Agora.



Une ferme à la crèche

Le 20 septembre dernier, une ferme pédagogique « La ferme en chemin » s'est installée dans la cour de Crèch'ndo. Les assistantes maternelles sont venues avec les enfants qu'elles gardent. À la crèche, le groupe des grands a beaucoup apprécié de pouvoir approcher et caresser les lapins, les poules, les canards, la chèvre, le mouton. Nous remercions Audrey, l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), ce fut une journée pleine d'émotions et de joie.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page [facebook.com/villedesaintismier](https://www.facebook.com/villedesaintismier)

[CENTRE DE LOISIRS]

L'art à l'honneur au centre de loisirs de la Toussaint



Pendant les vacances d'automne, le centre de loisirs avait l'art pour thème fédérateur de ses activités. Les petits (3/5ans) ont pu découvrir le « dripping » (de l'anglais « to drip » : laisser goutter) avec une artiste peintre. Ils ont utilisé une technique qui consiste à faire des superpositions de plusieurs couleurs, d'un même spectre, sur une toile, avec de jolis résultats.

Les plus grands (6/12 ans) ont participé à différents ateliers « graff » animés par un intervenant spécialisé. À travers ces séances, les directrices avaient pour objectif la réalisation d'un panneau signalétique pour le centre de loisirs. Pour cela, l'intervenant a recueilli de nombreuses ébauches des enfants afin d'élaborer un dessin qui serait ensuite reporté sur un panneau pour une installation en façade du centre. Ce projet a été mené sur quatre jours avec une quarantaine d'enfants œuvrant dans différents groupes. Le résultat était attendu avec impatience. Un grand merci aux enfants pour leur participation.



[AFFAIRES SCOLAIRES]

Une ouverture de classe inespérée à l'école du Clos Marchand

Rentrée scolaire rime souvent avec crainte de fermeture de classes. Fort heureusement, au contraire, cette année, il y a eu tout lieu de se réjouir à Saint-Ismier puisque l'inspection académique a accordé l'ouverture d'une classe supplémentaire d'élémentaire à l'école du Clos Marchand.

L'école connaît en effet une augmentation importante de ses effectifs avec 24 élèves de plus inscrits en deux ans. Sur l'ensemble des trois écoles de la commune, ce sont 50 élèves de plus qui sont accueillis. Cette ouverture, qui permet une bonne répartition des élèves dans les classes, a été un grand soulagement pour les parents, les enseignants, les services municipaux et les élus.

[SOLIDARITÉ ENVERS NOS AÎNÉS]

Une fin d'année riche en solidarité



+ de 200 convives
lors du traditionnel
repas de fin d'année
Le 8 décembre dernier

Quelques semaines avant les fêtes de fin d'année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a préparé deux temps forts à destination des personnes âgées de la commune : le repas des seniors et la distribution de colis de Noël aux personnes âgées.

Repas de Noël des seniors

Le jeudi 8 décembre dernier a eu lieu le traditionnel repas dansant, offert par le CCAS de Saint-Ismier et organisé en partenariat avec le club des « Sans Souci ». Avec plus de 200 convives, il a remporté un vif succès. En amont de ce repas, l'association « Soliha », premier

acteur associatif en matière d'amélioration de l'habitat, a invité les participants à échanger sur « L'adaptation de l'habitat quand on avance en âge, pour quoi et comment adapter son logement ? ».

Colis de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les élus et les membres du CCAS ont distribué les colis aux bénéficiaires. Chaque colis contenait une jolie carte de Noël réalisée par les enfants des écoles de la commune lors des temps périscolaires. Cette distribution constitue un moment privilégié de rencontre et de convivialité. Le colis de Noël est une occasion de renforcer les liens de la commune avec ses seniors.

SOCIAL

Une permanence d'accueil de « France Alzheimer » à Bernin

Le service « autonomie » du Conseil départemental de l'Isère et l'association « France Alzheimer » mettent en place une permanence d'accueil délocalisée sur le secteur du Grésivaudan. Cette permanence sera mensuelle, ouverte à toutes les personnes, accompagnants ou malades, qui souffrent des conséquences de la maladie (ou d'une maladie apparentée). Elle aura lieu tous les troisièmes jeudis du mois de 14 h 30 à 17 h à la Maison de territoire du Grésivaudan, 71 chemin des Sources, à Bernin. Les entretiens sont individuels avec ou sans rendez-vous.

Contact : Madame Christiane Raeymackers au 06 33 93 47 08.

DEVOIR CITOYEN

Inscription sur les listes électorales

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 22 avril, le second tour le 7 mai 2017. Le scrutin des élections législatives se déroulera les 11 et 18 juin 2017. Pour pouvoir voter sur la commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016, dernier délai pour vous inscrire sur les listes électorales. Outre le formulaire à remplir, il vous sera demandé une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile récent. Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale au mois de mars de l'année prochaine.

Inscriptions à l'accueil de la mairie et renseignements au 04 76 52 52 25.

[VIVRE ENSEMBLE]

Je suis, tu es, nous sommes... solidaires

La solidarité ne se décrète pas et ne va pas toujours de soi. Une attitude réservée, le poids des habitudes, l'individualisme, le rythme de vie sont autant d'obstacles à sa mise en œuvre quotidienne. Pour autant, dans ce domaine comme dans d'autres, nous pensons qu'une marge de progrès existe.

Dans la continuité du déploiement du dispositif « Voisins vigilants et solidaires » dont le volet « voisins vigilants » est désormais opérationnel, une commission municipale, réunissant élus et citoyens Ismériens a été créée en juin 2016 pour lancer l'opération « voisins solidaires ». Elle s'est réunie déjà à deux reprises. Son objectif est d'intensifier le rapprochement direct entre voisins et d'apporter un support à la solidarité dans les quartiers. Il ne s'agit pas de mettre en place un nouveau Centre communal d'action sociale (CCAS), mais de générer des idées et d'encourager les initiatives.

Cette commission va se rapprocher naturellement des associations présentes à Saint-Ismier (Vivre au Manival, PEEP, FCPE, etc.) D'ores et déjà, elle propose de :

- **renforcer la relation directe entre les habitants en les sensibilisant** : toutes les idées et informations utiles seront mises à disposition par le biais du site Internet de la mairie, et d'autres supports de communication, pour encourager les initiatives de quartier comme le covoiturage des collégiens ou des écoliers, les gardes d'enfants, le prêt de matériel de jardinage, de jouets, l'aide aux personnes âgées (courses, menus travaux, etc.);
- **inciter les initiatives locales par des actions simples** : la commission propose de fournir des cartons d'invitation pour la prochaine fête des voisins en mai 2017. D'autres initiatives de ce type verront le jour en 2017. Les membres de la commission souhaitent ainsi faire progresser le « vivre ensemble » à Saint-Ismier dans le respect de tous et de chacun.

Pour tout contact sur ce sujet, ou pour nous faire part de vos idées, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 04 76 52 52 25 ou à accueil@saint-ismier.fr



PORTRAIT

Objectif : Le top 20 pour Coralie Frasse-Sombet

La Coupe du monde féminine de ski vient de démarrer. Pour sa quatrième participation, la skieuse Ismerusienne, Coralie Frasse-Sombet, aspire à rivaliser avec

Ne pas se laisser submerger par l'événement. Faire en sorte que l'esprit et le corps ne fassent qu'un. Aller vite, très vite, le plus vite possible. À 25 ans, Coralie Frasse-Sombet a débuté la saison 2016/17 sous les meilleurs auspices. Dès le premier slalom géant, fin octobre 2016, sur la mythique piste de Sölden en Autriche, elle réalise son meilleur résultat en coupe du monde en terminant à la onzième place. C'est cinq places de mieux que sa précédente meilleure performance. « Sur cette course, j'ai été actrice de l'événement et pas spectatrice comme j'ai pu l'être les saisons précédentes », se félicitait la jeune skieuse qui a intégré, au printemps, les équipes de France A de ski alpin. Elle avouait aussi avoir été « hyper stressée » avant le départ, mais elle avait su « faire le vide » et rester « connectée » avec elle-même, son ski et la pente.

« Je pense avoir réussi à préparer mon corps et ma tête à être bons le jour J »

À ce niveau de compétition, la préparation mentale est primordiale. Coralie Frasse-Sombet en est bien consciente, elle qui est suivie depuis plusieurs années par une psychologue.

Pendant les six derniers mois de préparation, elle a beaucoup travaillé sur cet aspect afin d'être plus constante sur la piste. Résultat : une très bonne saison d'entraînement avec des très bons chronos. « Je pense avoir réussi à préparer mon corps et ma tête à être bons le jour J », expliquait-elle, juste avant de décoller pour la deuxième manche de la Coupe du monde aux États-Unis.

Malheureusement, lors du slalom géant de Killington, fin novembre, elle n'a pas été en capacité de confirmer pour le moment l'excellent résultat de Sölden. Une déception certes, mais la saison est encore longue. Coralie Frasse Sombet a l'étoffe des championnes. Son palmarès parle pour elle. Issue d'une famille dauphinoise habitant Saint-Ismier, Coralie intègre à cinq ans le club de ski de

Chamrousse où elle passe toutes ses vacances dans le chalet de son grand-père. Les résultats sont très vite éloquentes avec plusieurs titres de championne de France dans les catégories benjamine, minime et cadette. Dès l'âge de 16 ans, elle connaît sa première sélection en équipe de France et progresse ensuite étape par étape, course après course.

Les grands champions se reconnaissent aussi à leur capacité à surmonter les épreuves. Blessée à deux reprises aux genoux, à 16 et 23 ans, Coralie a toujours su se reconstruire et garder une motivation intacte. À force de travail, elle est aujourd'hui au plus haut niveau. Ses objectifs sont clairs : finir dans les 20 premières en slalom géant cette année et être sélectionnée pour le Championnat du monde. Toute sa carrière prouve qu'elle en a les capacités et la volonté. Bonne chance à elle.

PALMARÈS

• Coupe du monde

Meilleur classement général : 110^e en 2015 /
Meilleur classement de slalom géant : 43^e en
2015 / Meilleur résultat sur une épreuve de
Coupe du monde : 11^e en slalom géant en
2016.

• Coupe d'Europe

Vainqueur du slalom-géant de Sotchi en
2013 / 3^e du classement de slalom géant en
2013 / 3^e du classement de slalom géant en
2016.

• Championnats de France

Vice-championne de France de Super géant
en 2016 / 3^e aux championnats de France de
slalom-géant en 2015 / 4^e aux championnats
de France de slalom-géant en 2013.

www.coralie-frasse-sombet.fr

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Prêt de vélos à assistance électrique (VAE) : premier bilan

Dans le cadre de son engagement pour les mobilités douces et après les « Journées de l'électromobilité » le 18 juin et le 8 octobre derniers, trois puis quatre vélos à assistance électrique (VAE) ont été mis à disposition des Ismériens jusqu'en novembre 2016. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu tester ce mode de déplacement pendant une à deux semaines, selon la période.



Les personnes intéressées sont encouragées à se faire connaître dès à présent au 04 76 52 92 74 ou à [com@saint-ismier.fr](mailto:com@ saint-ismier.fr)

Un bilan positif et encourageant

Quelques indicateurs permettent d'effectuer un premier bilan de cette opération indifféremment prisée quel que soit le genre, homme ou femme, d'âge mûr pour leur grande majorité. Un tiers a ensuite procédé à une acquisition ou manifesté son intention de le faire. Nos deux-roues, proposés au rachat en novembre, ont facilement trouvé preneurs. Si nos pentes locales encouragent l'usage du VAE, ce dernier questionne aussi l'aménagement de nos voies, ainsi que les lieux de parking qui font défaut. Et le Plan local de déplacements (PLD), en gestation, tentera prochainement d'y répondre.

Une expérience qui va se renouveler

Face au succès rencontré cet été comme lors de la seconde demi-journée de promotion des vélos à assistance électrique le 8 octobre dernier, la commune de Saint-Ismier envisage de reconduire le prêt hebdomadaire au printemps prochain.

HANDICAP

La formation des aidants dans le Grésivaudan

Le service autonomie du Conseil départemental de l'Isère propose une nouvelle action sur le Grésivaudan en direction des personnes qui soutiennent et accompagnent un proche malade ou porteur de handicap : la formation des aidants. Sous le label de l'association française des aidants, cette formation gratuite se décline en six modules reprenant les principales préoccupations des aidants et apportant des outils pour mieux aborder au quotidien la relation à leur proche.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact auprès du service autonomie du Grésivaudan au 04 56 58 16 41.

Coordination autonomie personnes âgées / personnes handicapées

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Ismier a organisé le 6 avril dernier une première réunion « coordination autonomie ». Cette réunion avait pour objectif de réunir toutes les structures, les services, les associations, les professionnels de la commune qui sont acteurs au service des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Cette réunion a permis aux acteurs de mieux se connaître et de recenser les attentes dans la commune. Une deuxième rencontre a eu lieu le lundi 14 novembre 2016 en mairie. Ce moment fut l'occasion de discuter des principaux problèmes que les professionnels rencontrent dans leur quotidien et d'étudier les mutualisations possibles entre les structures.

[ACCUEIL DE BIENVENUE]

Réception des nouveaux arrivants sur Saint-Ismier en 2016

Le 25 novembre dernier, le maire Henri BAILE et son équipe municipale ont organisé à l'hôtel de ville une réception pour accueillir et rencontrer les nouveaux arrivants sur Saint-Ismier au cours de l'année 2016.



[DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ]

Conseils de quartiers : le cycle 2016/2017 s'est achevé

Prochaines réunions publiques

► **Samedi 4 février**
de 10h à 12h à l'Agora

Réunion publique
de synthèse suite aux
remarques des Conseils de
quartiers sur le Plan local
de déplacements (PLD) et
présentation d'un scénario.

► **Jeudi 9 mars**
à 19h à l'Agora

Réunion publique
de présentation de la
deuxième modification
du Plan local d'urbanisme
(PLU).

► **Samedi 11 mars**
à 10h à l'Agora

Réunion publique
de présentation des
orientations budgétaires
pour 2017.

Fidèle à son engagement, la municipalité a organisé durant l'automne la réunion des cinq conseils de quartiers de la commune, avant le débat d'orientations budgétaires (DOB). Outil de citoyenneté, ces rencontres visent à installer l'écoute au cœur des échanges entre l'équipe municipale et les Ismériens. Cette année, elles ont particulièrement été consacrées à des discussions autour du futur Plan local de déplacements (PLD) de Saint-Ismier.

Un diagnostic de la situation

Le Plan local de déplacements (PLD) est une déclinaison locale et non réglementaire du Plan de déplacements urbains (PDU). Après une analyse des différents modes de déplacements sur la commune, en lien avec les autres éléments structurants tels que le bâti, les chaussées, etc., ce PLD doit constituer un document de référence pour l'organisation des déplacements sur le territoire communal. Dans une volonté d'accompagner le défi d'un développement durable et harmonieux du territoire

communal, le PLD doit répondre aux enjeux de l'évolution démographique et de la mutation urbaine de notre commune ainsi que des changements liés au développement durable.

Des outils pour remédier à la situation actuelle

Le relief de Saint-Ismier explique en partie la culture importante de la voiture sur la commune et à l'inverse la sous-utilisation des modes doux (vélos, vélos à assistance électrique, etc.) pour les courts trajets. D'où la formation de zones sensibles sur la

commune, par exemple au secteur place de l'église/Clos Marchand ou au carrefour des Pins/place du Grésivaudan. Pour y remédier et afin d'apaiser le trafic, la législation prévoit des outils dans le cadre du Code de la route : zones 30km/h, zones de rencontre, etc. Ces outils permettent la mixité des usages et le foisonnement de l'activité, en ordonnant la priorité aux modes doux.

Les aménagements prévus dans le cadre de ce PLD seront dans un premier temps testés, avant d'être définitivement arrêtés.

👁 Les comptes rendus des cinq réunions de Conseils de quartiers du cycle 2016/2017 sont disponibles sur le site Internet de la mairie www.saint-ismier.fr, rubrique Vie municipale – Conseils de quartiers.



Le 24 septembre 2016

Réunion du Conseil de quartiers « Semaises/Charvinière/ Pageonnière/Fangeat/Pont Rivet » à l'Agora.



Le 5 novembre 2016

Réunion du Conseil de quartiers « Manival/Pratel/Grand Torrent » à la salle des fêtes du Rozat.

[AFFAIRES SCOLAIRES]

Enfance/Jeunesse

Un partenariat fructueux entre la mairie et le collège du Grésivaudan

Dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et en accord avec la politique menée par le collège du Grésivaudan pour la lutte contre le harcèlement, un partenariat a été conclu en 2012 entre la mairie de Saint-Ismier et le collège.



Depuis lors, l'animateur référent du service Jeunesse de la mairie de Saint-Ismier, Jérémy Hugot, est détaché au collège chaque vendredi en période scolaire, de 12h à 13h30. Il intervient au foyer et propose un créneau ludique de jeux de société, un temps convivial à un horaire pendant lequel les élèves

s'ennuient souvent. Ceci permet aux collégiens de bénéficier de la présence d'un adulte-ressource supplémentaire au sein de l'établissement.

C'est également, pour l'animateur, l'occasion de prendre contact avec un public adolescent

qui peut ne pas encore fréquenter le local « Jeunes » et de proposer ce lieu et ses activités enrichissantes aux jeunes du collège. Chaque vendredi, une cinquantaine d'élèves fréquentent cet espace et viennent échanger avec Jérémy. Un vrai succès !

[ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES]

Merci à « Active Combes » et à ceux qui se sont mobilisés derrière le maire

Dans l'objectif d'étendre sa couverture téléphonique, la société Free Mobile a notifié à la mairie en mai 2015 son intention d'installer un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit « la Bagode », sur les hauteurs de Saint-Ismier. Des antennes relais pourraient ainsi être implantées sur une parcelle qui se trouve à 65 mètres des habitations. Une solution se dessine...

Refus de la demande d'électrification

Dans ces conditions, la municipalité a refusé la demande d'électrification du futur pylône de Free Mobile et a, en conséquence, proposé des sites d'implantation alternatifs. Mais l'opérateur n'a jamais pris la peine de répondre au courrier de la mairie en ce sens, pas plus que de donner suite aux rencontres avec le maire. Un contentieux juridique s'est donc ouvert et le tribunal administratif de Grenoble a condamné la mairie dans son refus d'électrifier la parcelle.

Une concertation avec les riverains

Face à cette situation, la municipalité a souhaité faire le point avec les riverains et les membres de l'association « Active Combes » le 20 juillet dernier lors d'une réunion publique à la salle du Rozat. Malgré la condamnation de la commune par la justice, le maire a souhaité continuer le combat. C'est ainsi qu'il a décidé, au nom de l'équipe municipale, de saisir le préfet de l'Isère afin que celui-ci réunisse, comme le permet la loi dite Abeille, une commission de conciliation et d'envisager toute autre forme de résistance.

L'environnement de notre village doit être préservé

La municipalité ne s'oppose pas catégoriquement au développement de la téléphonie mobile sur Saint-Ismier. Elle a pleinement conscience de la nécessité et du besoin des particuliers ainsi que des professionnels d'être connectés face à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans notre quotidien. Néanmoins, il paraît irrespectueux d'installer des antennes relais aussi près des habitations. Le maire et son équipe municipale sont déterminés à ne pas laisser la commune entre les mains d'opérateurs de téléphonie mobile, peu scrupuleux de la préservation du cadre de vie et de la santé des habitants. L'environnement et l'identité de notre village doivent être préservés ! Les opérateurs doivent comprendre qu'ils ne sont pas en terrain conquis à Saint-Ismier. Les derniers développements prouvent d'ailleurs l'intérêt d'une action ferme.

Depuis la demande d'implantation sur le site de « La Bagode » de Free Mobile en mai 2015, la municipalité n'est pas restée inerte dans ce combat juridico-administratif :

- Une commission extra-municipale sur les ondes électromagnétiques a été créée afin d'associer la population. Elle s'est réunie à chaque étape clé du dossier ;
- Il y a eu opposition de la mairie sur l'électrification de la parcelle concernée par l'implantation. Ce refus a débouché sur un contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble ;
- Une campagne de communication a été réalisée durant l'été 2016 sur les panneaux « sandwichs » de la commune et une pétition a été lancée par l'association Actives Combes ;
- Le maire a sollicité plusieurs parlementaires au sujet de l'application de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, afin de préciser le contenu de cette loi sur les autorisations administratives en matière d'urbanisme qui doivent précéder tout projet d'antenne-relais ;
- Devant la fermeté du maire, l'opérateur de téléphonie mobile a accepté de s'asseoir à la table des négociations et une solution est en passe d'être trouvée pour une antenne paysagée, implantée sur une parcelle deux fois plus éloignée des habitations.

[CADRE DE VIE]

Le projet de « Lieu de vie » prend forme

Suite à l'incendie qui a détruit l'ex-bar du Square en août 2014 sur la route départementale 1090, la municipalité a souhaité implanter un nouvel établissement mêlant restauration et activités culturelles : un « Lieu de vie ».

.....



Philippe MAS,

Architecte

**Un « wagon-restaurant »
arrêté en gare**

En me rendant pour la première fois sur le site tout en longueur en bordure de la route nationale, l'impression immédiate pour moi a été de devoir réhabiliter le vocabulaire ferroviaire, de préserver la gare existante comme trace du passé tout en créant un nouvel espace de vie qui se projette dans le présent. Ainsi, le bar-restaurant que j'ai dessiné se présente-il tout en longueur comme « un wagon-restaurant » arrêté en gare, longé d'un quai. L'ancienne gare, en face, réhabilitée, pourra servir de salon privé ou de salle d'expositions temporaires. La gare ainsi que le restaurant sont reliés par une galerie et un quai couverts, qui permet de circuler à l'abri du soleil comme de la pluie. Le long de ce quai, le paysagiste Patrick Bienvenu aménage l'espace libre de pelouses, d'un bassin miroir et de quelques rangées de vignes sur le petit coteau. Derrière la gare, le parking rénové accueille « les voyageurs ». Le paysagiste y reprend les matériaux ferroviaires, ballast, traverses de chemin de fer, en harmonie avec l'esprit du projet architectural. Enfin, pour que ce lieu soit un vrai lieu de vie qui réunisse les habitants, comme les gens de passage, j'ai travaillé en concertation avec le futur gérant du bar-restaurant qui a tout de suite adhéré au projet et a même été force de propositions.



Une première étape longue mais nécessaire

Dans un premier temps, un cahier des charges a été élaboré pour le projet d'architecture, suivi dans un second temps d'un appel à candidatures pour le projet d'exploitation préalablement défini. En décembre 2015, une commission composée d'élus minoritaires et majoritaires a terminé les phases de sélection du maître d'œuvre et du futur exploitant du nouveau « Lieu de vie ». Elle tenait à ce que ces sélections aboutissent simultanément, de manière que le maître d'œuvre chargé de la construction du bâti, pour le compte de la mairie, travaille en étroite collaboration avec l'exploitant, professionnel de la restauration, chargé de financer et de réaliser les aménagements intérieurs du bâtiment.



Une dimension patrimoniale

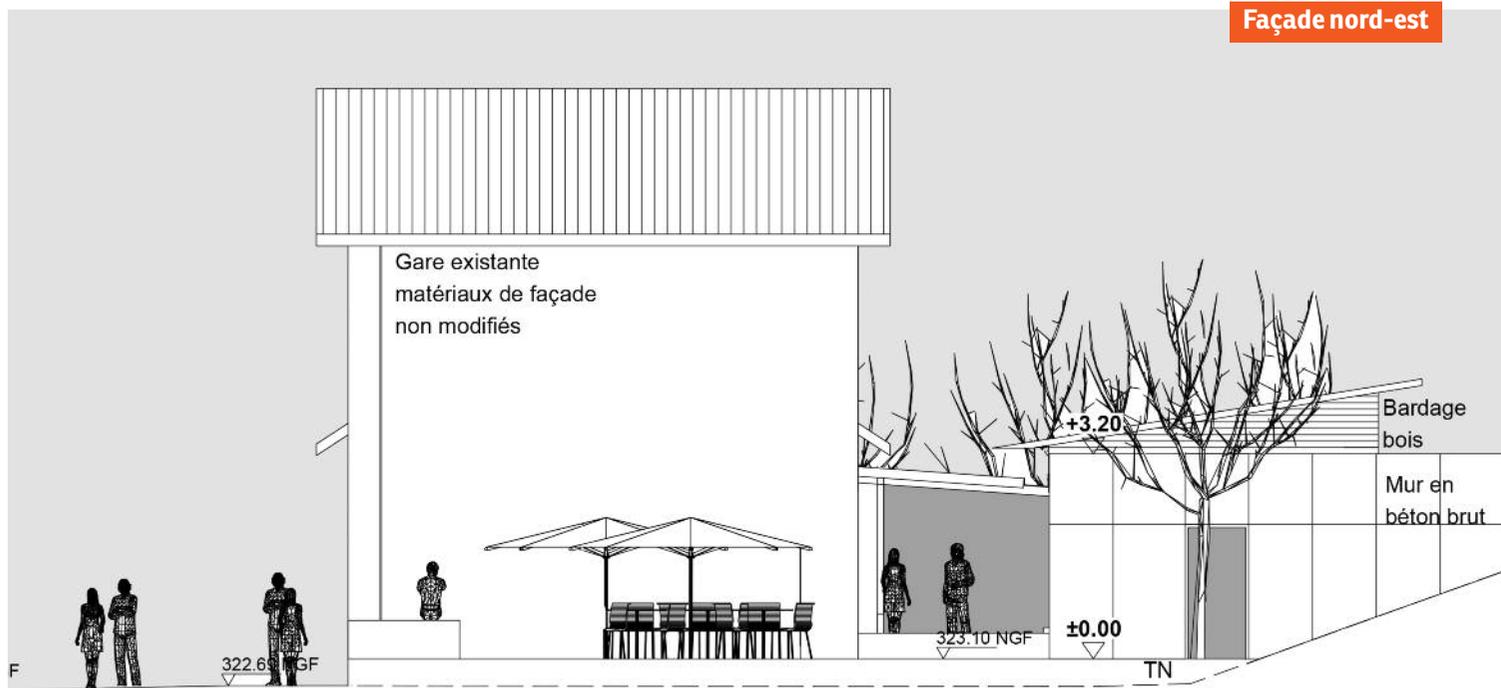
En raison de sa nature architecturale, historique et affective pour les Ismériens, l'ancienne gare de tramway a été intégrée à ce cahier des charges. En conséquence, la future exploitation du « Lieu de vie » tiendra compte du bâti de cette ancienne gare mais n'accueillera néanmoins pas d'activité de restauration en elle-même au regard de la réglementation en vigueur. L'exploitant a par ailleurs été retenu. Il s'agit de Madame et Monsieur Delmas, anciens propriétaires du restaurant « L'Épicurien » en centre-ville de Grenoble. Lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2016, le bail du projet « Lieu de vie » a été adopté.

Une architecture ambitieuse

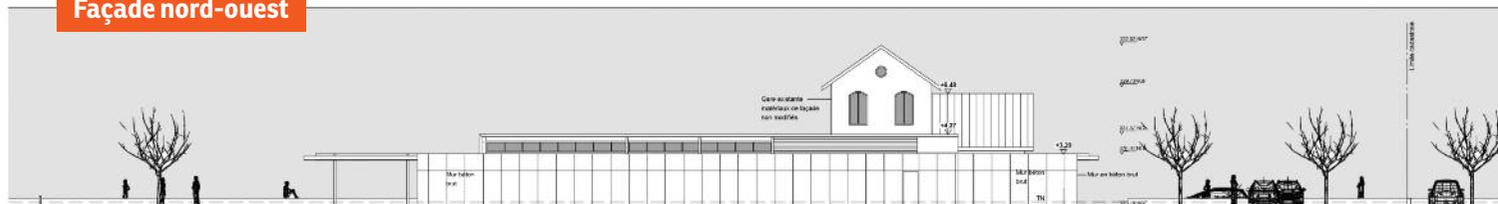
Une extension prendra place au nord-est du bâtiment existant. De style contemporain, elle représentera un wagon arrêté en gare afin de ressusciter l'esprit ferroviaire du lieu. L'ancienne gare sera rénovée. Les espaces libres sur le terrain sont destinés à la terrasse et au jardin du restaurant, agrémenté d'un miroir d'eau, ainsi qu'une vigne qui sera plantée en hauteur. Outre la restauration, une animation culturelle (jazz ou piano bar) sera proposée dans ce « Lieu de vie ».

Les travaux devraient démarrer début 2017 pour une date d'ouverture de l'établissement prévue début 2018.

Façade nord-est



Façade nord-ouest



Façade Nord-Ouest



Henri DELMAS,

*Futur exploitant
Ancien propriétaire
du restaurant L'Épicurien,
à Grenoble*

**La démarche de la
commune nous a
beaucoup séduits**

J'ai pris goût à la cuisine dès l'âge de 10 ans. J'adorais traîner dans la cuisine que mon père dirigeait dans la station savoyarde de Saint-François Longchamp. Il me donnait un couteau et une planche et je l'aidais à tailler les légumes. En 1992, nous reprenons en famille un restaurant sur le bord du lac d'Aix-les-Bains. Sous la direction de mes parents, j'apprends le dur métier de cuisinier et de restaurateur. En 2002, prêt pour un nouveau départ et fraîchement marié à Lédi, architecte de formation, nous reprenons ensemble L'Épicurien à Grenoble. Le démarrage est compliqué pour nous. Mais nous réorientons notre cuisine vers un style plus travaillé, basé entièrement sur des produits frais, transformés sur place. La fréquentation progresse et nous permet d'agrandir notre établissement en 2009 et 2012. En octobre 2015, nous avons décidé avec mon épouse de céder L'Épicurien à deux de nos fidèles employés et c'est à cette période que nous avons également fait le choix de nous positionner sur l'appel de

Nous réorientons notre cuisine vers un style plus travaillé, basé entièrement sur des produits frais, transformés sur place

candidature fait par la mairie de Saint-Ismier pour la création d'un « Lieu de vie », intégrant l'ancienne gare de tramway.

La démarche de la commune nous a beaucoup séduits car elle nous a intégrés très tôt dans le processus de gestation du projet. Cela fait presque un an que nous travaillons à la définition de ce lieu en totale symbiose avec Monsieur Mas, l'architecte concepteur du projet et avec les différents services de la mairie. Même si le processus nous paraît long quelquefois, nous sommes impatients de voir le projet sortir de terre, nous mesurons notre chance de participer à cette aventure. Et nous mettons à profit, le temps

qui nous est donné pour peaufiner notre réflexion sur le style de cuisine que l'on veut réaliser, sur les modes de cuissons que l'on va utiliser, sur le choix et la provenance des produits que l'on va servir. Mais il va falloir attendre encore un peu avant que l'on vous en dévoile plus.



Patrick BIENVENU,
Paysagiste DPLG

Le positionnement du site sur le territoire communal

Avant d'imaginer les espaces à aménager, les paysagistes s'intéressent aux différents et nombreux éléments qui caractérisent le site à aménager : cela peut être des éléments physiques comme l'ancienne gare du tram, les beaux arbres du parc à proximité ou un motif particulier comme le sanctuaire caché dans une haie, cela peut être aussi des éléments de l'histoire et de la culture locale comme la viticulture. D'emblée, je me suis plus particulièrement intéressé au positionnement du site sur le territoire communal et les relations qu'il entretient avec le village ancien : c'est un lieu de convergence entre une belle ligne droite venant de la place de l'église, qui conduisait les villageois à la plaine agricole, et une voie moderne (voie du tram puis route départementale) qui dynamise très fortement le développement du nouveau Saint-Ismier.

Malgré les changements d'usages au cours du temps, la gare d'origine perdure ce qui en fait

une des principales « forces des lieux ». Ainsi, nous avons fait le choix, dans un travail d'équipe avec l'architecte Philippe Mas, de garder la gare comme principal signal de ce site et d'y adjoindre une architecture et des espaces de proximité contemporains qui vont alors être imaginés en harmonie autour d'elle. De là est née l'idée de faire un trait d'union distribuant, comme un quai de gare peut le faire, les différentes parties à vivre ou à voir. C'est un passage piéton accessible aux personnes à mobilité réduite qui traverse le site de part en part : d'un côté du bâti, il accroche des espaces fonctionnels et pratiques comportant les stationnements pour tous et les services du restaurant ; de l'autre côté du bâti, il donne sur un square planté d'arbres, à usages polyvalents pour animations, fêtes, cérémonies et terrasse du bistrot avec autour un jardin agrémenté d'une petite vigne, de jeux d'enfants et d'eau.

Nous avons fait le choix, dans un travail d'équipe avec l'architecte Philippe Mas, de garder la gare comme principal signal de ce site





[INTERCOMMUNALITÉ]

Francis Gimbert est venu débattre devant la représentation municipale

L'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 6 octobre dernier appelait notamment à débattre de l'intégration de la station du Collet

d'Allevard au sein de l'intercommunalité, à compter du 1er mai 2017. À cette occasion, le président de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG), Francis Gimbert, est venu exposer, lors d'une suspension de séance, les motivations qui ont conduit le Conseil communautaire du 11 juillet dernier, à donner une réponse favorable (unanimité, moins sept abstentions) à ce transfert de compétence. Il a été expliqué que l'objectif de la CCPG est de diversifier les activités de la station actuellement gérée par l'intercommunalité du Collet d'Allevard et de rendre celle-ci viable sur vingt ans pour amortir les investissements qui seront réalisés (2 millions d'euros pour 200 emplois indirects). Néanmoins, Francis Gimbert a précisé qu'il n'y aura pas d'engagement financier nouveau, pas de nouvelle dépense, et que la CCPG serait donneur d'ordre, pas gestionnaire. À l'issue de ces débats autour de l'intégration de la gestion du Collet d'Allevard au sein de la CCPG, la séance du Conseil ayant repris, le transfert de compétence de la station a été voté par les élus municipaux.

[BRÈVES]

Emplacements des bacs à verre et à ordures sur Saint-Ismier

Retrouvez la liste des points d'apport volontaire (PAV), avec leurs coordonnées GPS, leurs natures (verres, recyclables, ordures ménagères) et leurs volumes, sur www.saint-ismier.fr, rubrique Développement durable - Déchets.

Tri des déchets plastiques : plus simple et plus facile !

Finis les hésitations... Depuis le 1^{er} juin dernier, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes, gobelets, bouteilles de lait, etc.) vont dans la poubelle verte « Je trie » pour être recyclés.

Retrouvez la liste des travaux publics en cours sur la commune, avec les arrêtés de circulation correspondants (durée, type d'intervention, etc.) sur www.saint-ismier.fr, rubrique Infos travaux.

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

Nouvelle aire des gens du voyage : une gabegie teintée d'illégalité...

Peu d'habitants sont au courant de la genèse de la nouvelle aire des gens du voyage de Saint-Ismier. Aussi mérite-t-elle d'être évoquée, car elle est l'archétype des mauvaises pratiques politiciennes. En effet, si l'intention est louable, la méthode utilisée n'est acceptable, ni financièrement, ni juridiquement.

En effet, M. H. Baile, qui a piloté cette opération, a fait acheter par la CCPG (Le Grésivaudan) un terrain de 16305 m² à 5 € le m², alors que seuls 5000 m² étaient nécessaires. Les 11305 m² ont été revendus, à l'exploitant M. B. Jay, mais au prix de... 1 € le m², soit une perte immédiate pour le contribuable de 45220 €. M. C. Gauvain, associé pour l'occasion à Mme G. Picard (élue de la majorité), se sont opposés à cette opération immobilière déficitaire ne présentant aucun intérêt général et ont déposé un amendement auprès de la CCPG, pour demander la conservation de ces 11305 m² à titre de réserve foncière. Amendement rejeté par la CCPG et par notre Maire. Il est à noter que l'aménagement de cette nouvelle aire située à proximité de l'existante, devrait coûter environ 1 million d'euros aux contribuables. L'argent public n'aurait-il que peu d'importance ?

Mais le plus beau de l'histoire reste à venir.

D'une part, nous avons appris postérieurement que la commune disposait dans le même secteur de 32000 m² utilisables immédiatement, car ne requérant aucune modification de PLU. La CCPG n'a pas eu connaissance de cette surface disponible. Pourquoi cette dissimulation ? Notre équipe s'interroge...

D'autre part, la nouvelle parcelle achetée est un terrain agricole sur lequel il est impossible de construire, sauf mise en conformité du PLU après enquête publique. Peu importe ce point de droit, le Maire a délivré le permis d'aménager le 17 octobre en totale illégalité, bafouant ainsi la législation en la matière. Peut-on encore faire confiance à cette équipe qui gaspille l'argent public et ne respecte pas la loi ?

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Christophe Gauvain / Luc Meunier / Sylvain Michalik / Clotilde Nicolussi Castellan / Agnès Schuster

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Non à l'uniformisation en marche forcée !

Un nouvel exemple du grignotage irrépensible des prérogatives communales : la signalétique.

Récemment, des mats de couleur bleue ont fleuri sur notre commune et peuvent agresser le regard. Les élus municipaux et les services techniques ne sont pas à l'origine de ce choix surprenant. En fait, il s'agit de panneaux de signalisation implantés par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) dans le but de matérialiser les arrêts de bus scolaires. Bleus sont aussi les nouveaux abris-bus sur la RD 1090.

Les transports relèvent de la CCPG. Il n'est pas question de remettre en cause ce transfert de compétence qui est tout à fait pertinent car il s'agit d'organiser les transports entre les différents bassins de vie du territoire en partenariat avec les territoires voisins.

Mais, une fois de plus, nous sommes amenés à constater que l'intercommunalité conduit à imposer aux communes un choix standardisé sans tenir compte de la spécificité de chacune. Rappelons-nous le combat qu'il a fallu mener pour éviter que ne soient installés sur notre commune les fameux « moloks », ces conteneurs semi-enterrés censés régler tous les problèmes de gestion des déchets ménagers.

Saint-Ismier devrait pouvoir conserver la faculté de choisir la couleur du mobilier urbain et de la signalétique afin de conserver une homogénéité.

L'équipe municipale fait des efforts pour préserver l'identité et le caractère du village. C'est ainsi que dans les hameaux, lors de la modification de l'éclairage public qui reste une compétence de la commune, le choix des candélabres et des lampadaires fait l'objet d'une réflexion toute particulière à laquelle sont associés les riverains.

« Faire mieux ensemble » dans un esprit de collaboration est le principe fondateur de l'intercommunalité qui ne doit pas être conçue comme un carcan administratif mais comme une structure d'appui. Les communes ont accepté de déléguer leurs compétences pour renforcer l'échelon communal et non pour le diluer dans le millefeuille territorial.

Le GRÉSIVAUDAN

REPLACEZ VOTRE POÊLE OU VOTRE CHEMINÉE

Une aide du Grésivaudan de 800 à 1200 euros !

AMÉLIORONS LA LA PRIME AIR BOIS QUALITÉ DE L'AIR

+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois
04 76 23 53 50 (Espace Info Energie AGE DEN)

[POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE]

La convivialité du feu de bois, oui mais...

Des émissions de particules fines dangereuses

Il est rappelé que seul le bois doit alimenter les cheminées ou les poêles. Le plastique doit en être banni en raison de son caractère nocif et polluant, et nos poubelles vertes l'accueillent maintenant quelle que soit sa composition. Pour autant, que le feu dans l'âtre réponde à un besoin ou à une perspective de convivialité, l'émission de particules fines polluantes (PM10 et PM 2,5) générée par des appareils peu performants ou la combustion d'un bois inadapté, pèse lourd dans la pollution de l'air grenoblois et en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est la première source d'émission, qui est estimée à 35 %.

Changez de poêle pour changer d'air

Aussi, au-delà de l'évolution des déplacements motorisés, chacun peut agir à son niveau en renouvelant son poêle ou sa cheminée selon leur degré de vétusté. Les collectivités l'encouragent et la prime « Air-bois » proposée dans l'Y grenoblois compensera partiellement les frais engagés. L'objectif est de réduire de 29 % les émissions de particules liées au chauffage bois et de 18 % la totalité des émissions de particules fines (PM10) sur le territoire d'ici 2020.

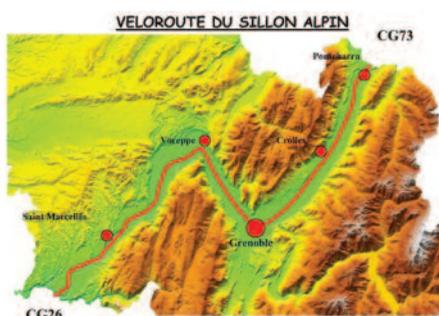
Plus d'informations sur cette prime « Air-bois » dans le Grésivaudan au 04 76 23 53 50 ou à www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois.

[VÉLOROUTE]

Le véloroute du Sillon Alpin passera bientôt par Saint-Ismier

Envisagé comme une variante de la Via Rhôna (le véloroute du Léman qui longe le Rhône jusqu'à la mer), le véloroute du Sillon Alpin prolongera bientôt les deux voies cyclotouristes venant de Genève via Aix-les-Bains et Albertville, à hauteur de Barraux. En effet, le Conseil départemental de l'Isère prévoit d'investir 200 000 euros pour relier la Savoie à la Drôme à l'aune de 2017.

Ce véloroute cyclotouriste cheminera dans la vallée du Grésivaudan sur des voies partagées et/ou vertes. Néanmoins, son tracé évoluera aussi avec la rénovation des digues. Sa connexion avec Saint-Nazaire-Les-Eymes étant prévue à La Bâtie, il devrait rejoindre la voie verte des berges de l'Isère en empruntant notamment, la jonction cyclable récemment aménagée sur le bas-côté de la route de Lancey, à partir du quartier du Clos Mars à Saint-Ismier.



[VALORISATION DU PATRIMOINE]

Sauvegarde des archives anciennes de Saint-Ismier



Les archives avant



Les archives après

Afin d'assurer une meilleure conservation et une communication sécurisée des archives anciennes de la commune, la municipalité a confié celles-ci aux Archives départementales de l'Isère en décembre 2015. Ce service a été chargé de leur restauration, de leur classement et de leur conditionnement, tout cela gracieusement. Après une année de travail qui s'est finalisée par la création d'un répertoire papier et numérique, leur communication au public est aujourd'hui possible. Le répertoire peut être consulté en mairie.

Pour consulter les archives, il faut se rendre aux Archives départementales de l'Isère, 2 rue Auguste Prud'homme à Grenoble ou contacter le 04 76 54 37 81, www-archives-isere.fr



Clôture recommandée qui embellit notre village

Clôture à proscrire qui heurte le regard et gâche le paysage

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Le bien vivre ensemble est l'affaire de tous

Chaque jour nous nous émerveillons devant le paysage exceptionnel dont jouit notre village... mais lorsque nous détournons notre regard de la chaîne de Belledonne et le portons sur notre environnement plus proche et quotidien, nous constatons que de nombreux autres facteurs interviennent dans la qualité de notre environnement.

Certes, la municipalité a un rôle déterminant et vos attentes sont légitimes. Mais la responsabilité de chacun est engagée car la qualité du bien vivre ensemble résulte, également, d'une multitude de choix individuels qui impactent la vie de tous.

Des haies qui préservent la qualité de nos paysages

Afin de nous créer un espace d'intimité, nous entourons nos maisons de clôtures. Cette démarche est tout à fait légitime mais ces aménagements peuvent réjouir le regard ou le déranger.

Quel plaisir, au détour d'une route, d'un chemin, de longer des haies vivantes composées de

différents arbustes à fleurs, à baies, ou bien de charmilles rousses en automne. En plus du plaisir pour les yeux, elles nous offrent le pépiement des oiseaux et le parfum des fleurs. Mais on rencontre, très souvent, des haies composées d'une seule essence, soit de cyprès de Leyland, soit de thuyas ou de lauriers-palmes car, durant des décennies, ces plantes ont été privilégiées, peut-être parce qu'elles ont la réputation de pousser vite. Aujourd'hui, ces haies mono-spécifiques se sont révélées plus sensibles que les autres aux attaques parasitaires liées, notamment, au changement climatique ; l'esthétique du mur vert est alors gravement compromise.

Et que dire des bâches en plastique qui ont pour vocation d'occulter provisoirement la propriété en attendant que la haie vive ait atteint une taille honorable ? L'effet sur le paysage est très pénalisant d'autant plus que le dispositif perdure bien au-delà d'un délai raisonnable. Ces bâches sont également utilisées pour cacher des haies vives dégradées qui mériteraient d'être réaménagées ou parfois constituent le seul élément de clôture

Aussi, nous invitons les habitants concernés à abandonner ces bâches et à planter des haies vivantes mélangées, composées d'arbustes différents et de persistants. De même, nous vous demandons d'éviter d'installer les mêmes bâches dans l'attente de la hauteur idéale de



la haie vive d'autant plus que le dispositif peut nuire au bon développement de l'arbuste. Dans des configurations très particulières, cela peut être envisagé mais nous vous conseillons de prendre contact, auparavant, avec le service urbanisme de la mairie.

Nous incitons, également, tous ceux qui ont le projet de clore leur propriété de faire le choix de barrières vivantes qui garantissent une évolution esthétique au fil des saisons. Le Conseil départemental de l'Isère a édité un fascicule qui vous sera remis gracieusement au service urbanisme de la mairie.

Nous invitons les habitants concernés à abandonner ces bâches et à planter des haies vivantes mélangées, composées d'arbustes à fleurs et de persistants.



Le débroussaillage engage votre responsabilité

véritables catastrophes tant écologiques que financières et humaines. Les importants incendies de 2003, dans le département de l'Isère, ont conduit l'Etat à classer le versant du Saint-Eynard dans les massifs présentant un risque d'incendie avéré. Les habitations situées dans un bois, une forêt ou à proximité sont exposées aux incendies de forêts ou peuvent les provoquer. Le débroussaillage aux abords des maisons constitue la première protection car il a pour objectif de créer une discontinuité horizontale et verticale qui va réduire la combustion des végétaux.

La préfecture de l'Isère a rendu obligatoire la coupe des broussailles, des arbustes ainsi que l'élagage des arbres pour les habitations incluses dans les bois ainsi que celles situées à moins de 200 mètres. C'est une obligation légale avant le 1er juin de chaque année. Cela s'applique à tout type d'installation (habitation, garage, atelier, etc.) et doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres mesurés à partir de

la construction. Le respect de cette distance est impératif quand bien même une partie de la surface à débroussailler se situe sur la propriété voisine.

Un accompagnement est mis en place en mairie : services techniques, policier municipal, élus et des réunions sur le terrain sont organisées chaque année en présence d'un agent de l'Office national des forêts (ONF) en mesure d'expliquer les modalités pratiques du débroussaillage. Des réponses

Les habitations situées dans un bois, ou à proximité, sont exposées aux incendies de forêts, ou peuvent les provoquer.

Le débroussaillage aux abords des maisons constitue une protection

concernant les démarches à entreprendre, afin d'obtenir l'autorisation de débroussailler sur la propriété voisine, peuvent également être apportées à cette occasion.

Un courrier est adressé régulièrement aux personnes concernées par cette obligation légale de débroussaillage. Nous les invitons à bien prendre la mesure de leur responsabilité car les sanctions, prévues par la loi, peuvent être importantes.

Les sanctions en cas de non-débroussaillage :

• INDEMNISATION PAR LES ASSURANCES

S'il est établi que la cause de l'incendie est due à un défaut d'entretien de la part du propriétaire, celui-ci risque de voir son indemnisation réduite, voire annulée. (art. L122-8 du Code des Assurances).

• MISE EN CAUSE DE VOTRE RESPONSABILITÉ

En cas de sinistre, votre responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation du feu du fait de l'embroussaillage de votre terrain et aboutir à une demande d'indemnisation du préjudice subi par les tiers.

• AMENDE

Le fait de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4e classe (maximum de 750 euros pour les personnes physiques).

• EXÉCUTION D'OFFICE DES TRAVAUX AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE

En cas de non-exécution des travaux, le maire peut mettre en demeure le propriétaire.

À la suite de cette mise en demeure, le propriétaire est passible d'une amende pouvant atteindre 30 euros par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage (art. L163-5 du Code Forestier).

En dernier recours, la commune peut procéder à l'exécution d'office des travaux, à la charge financière du propriétaire (art. L134-9 et R134-5 du Code Forestier).



La lutte contre les chenilles processionnaires

afin de passer l'hiver à l'abri des intempéries... Il faut dès aujourd'hui anticiper l'arrivée du printemps en posant un piège autour du tronc des arbres infestés et favoriser l'installation des mésanges, gourmandes de cet insecte. Offrons leurs « le gîte et le couvert »... nichoirs et mangeoires sont à installer sans tarder. De plus, il semblerait que certaines mésanges se nourrissent de la chenille de la pyrale du buis qui nous a envahis cet été.

Merci pour votre compréhension et implication pour la protection de notre cadre de vie.

agora

L'AUTRE THÉÂTRE

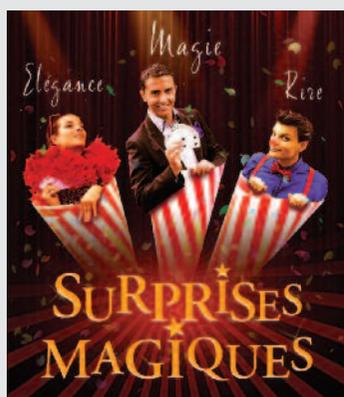


[AGORA, L'AUTRE THÉÂTRE]

Offrez des places de spectacle

Idée cadeaux pour les fêtes...

SPECTACLES POUR ENFANTS



Surprises magiques

Spectacle de magie de David Coven, avec Lилоo et Kristof
Dès 5 ans - Durée 1h15

Samedi 28 janvier 2017, 20 h



Jeannot et Margot

Comédie du Fol Espoir
Jeune public dès 5 ans
Durée 55 min

Dimanche 26 mars 2017, 17 h

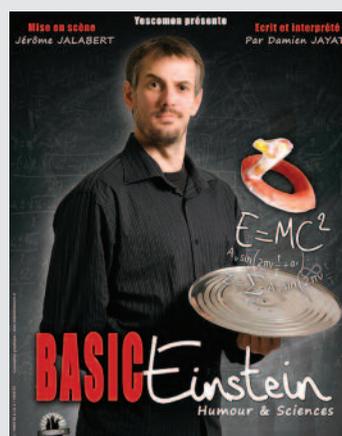
SPECTACLES TOUT PUBLIC



Concert du nouvel an Gospel

Le Grenoble Gospel Singers

Samedi 21 janvier 2017, 20 h



Basic Einstein

Humour
De et avec Damien Jayat

Mardi 14 février 2017, 20 h 30



L'île des esclaves

Marivaux
Cie En Scène et Ailleurs.
Mise en scène Jean Vincent Brisa

Vendredi 7 avril 2017, 20 h 30



Portrait craché

Comédie de Thierry Lassalle
avec Véronique Genest

Vendredi 27 janvier 2017, 20 h 30



All that jazz!

Jazz, Swing
Cie La Note Bleue.

Samedi 18 mars 2017, 20 h



Mon Devois à moi

Hommage au Maître
Michel Jeффrault

Judi 13 avril 2017, 20 h 30

Concert-lecture

Schumann

Mardi 7 février 2017, 20 h 30

PROGRAMME Retrouvez le détail de la programmation et réservez vos places sur www.agora-saint-ismier.com, facebook.com/villedesaintismier



[MÉDIATHÈQUE ET AGORA]

Saison culturelle 2016-2017

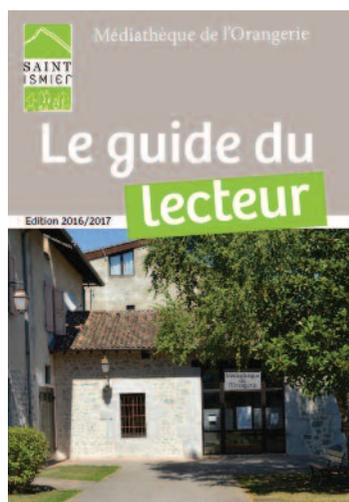
Soirée de présentation de la saison culturelle 2016-2017 de Saint-Ismier

Le 30 septembre dernier, la présentation de la saison culturelle 2016-2017 a eu lieu devant un large public venu découvrir les événements proposés dans les prochains mois. La programmation du théâtre de l'Agora et les animations organisées par la médiathèque de l'Orangerie ont été dévoilées conjointement, avec la complicité de quelques artistes qui nous ont présenté des extraits de leurs prochains spectacles. Les Ismériens présents ont pu trouver à satisfaire leur curiosité par la richesse et la diversité de cette programmation culturelle 2016-2017. Que ce soit dans le domaine musical, théâtral, littéraire, connaissances et découvertes... tout a été mis en œuvre pour le plaisir de tous.

MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE

[LECTURE]

Le guide du lecteur revisité



Afin de présenter aux usagers le nouveau service numérique proposé par la médiathèque de Saint-Ismier, le guide du lecteur a été modifié. Il définit l'utilisation sur place de tablettes numériques ainsi que « La charte de bonne conduite sur le net » qui l'accompagne et régit l'usage des postes multimédia à disposition du public. Il modifie aussi les modalités d'emprunt qui ont évolué avec la mise en réseau informatique des bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG).



[RENCONTRE LITTÉRAIRE]

La rentrée littéraire à la médiathèque

Le samedi 15 octobre à 11h, la médiathèque a accueilli une vingtaine de lecteurs venus partager leurs coups de cœur de la rentrée littéraire. Plusieurs d'entre eux ont présenté un livre, lu un passage et donné leurs impressions sur les œuvres présentées. Une riche sélection de ces nouveaux romans vous attend à la médiathèque de l'Orangerie.

SEMAINE BLEUE

Concert de chant lyrique

Le jeudi 6 octobre 2016, plus de quatre-vingt personnes âgées des maisons de retraite de Saint-Ismier ont assisté au concert lyrique organisé par la médiathèque de l'Orangerie, à la salle des fêtes du Rozat, dans le cadre de la « Semaine Bleue ». Transporté par l'harmonie des chants de Sabine Albert-Crescence, soprano, accompagnée au piano par Sophie Cayuela, le public a ressenti beaucoup d'émotion en écoutant les vibrations de cette voix pure. En fin de spectacle, des enfants de la commune ont rejoint l'artiste pour chanter l'Opéra de la Lune de Jacques Prévert. Un très bon moment partagé !



[EXPOSITION
ET LECTURE]

Le petit prince d'Antoine de Saint-Exupéry

Une bibliothécaire lira, aux enfants présents, cette œuvre essentielle de la littérature ainsi que différents ouvrages « Jeunesse » inspirés de ce conte, acquis récemment, où s'ouvre page après page un monde étrange et poétique et où d'étranges planètes sont peuplées d'hommes d'affaires, de buveurs, de vaniteux, d'allumeurs de réverbères. Cette évocation onirique a tout d'un parcours initiatique au cours duquel l'enfant apprendra les richesses essentielles des rapports humains et le secret qui les régit : « *On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux* ». Au travers de l'exposition pédagogique, les enfants pourront découvrir d'où vient cet étrange petit garçon et connaître son histoire. Nous vous espérons nombreux à venir rêver au fil de ces lectures.

Lecture à la médiathèque de
l'Orangerie, tous les mercredis
de janvier à 16 h 30.

[ARMISTICE 1914-1918]

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Malgré la pluie, les Ismériens se sont déplacés nombreux pour assister à la cérémonie commémorative de l'armistice de 1918, le 11 novembre dernier sur la place de l'église, en cette année du centenaire de la bataille de Verdun.



Une cérémonie émouvante au cours de laquelle la chorale « Chœurs en Grésivaudan » a entonné le chant des partisans et les enfants de l'école de la Sainte-Famille ont chanté la marseillaise. Une exposition, tout aussi émouvante, était affichée en mairie. Elle a été réalisée par les enfants de CM2 de l'école Clos Marchand, avec leur enseignante, Marie Lanta, sur les « Carnets de guerre 1914-1918 » de Louis Gonnet.



[ANIMATION MUNICIPALE]

Monstres et maison hantée à Saint-Ismier

Les adolescents du local « Jeunes », encadrés par les agents du service Jeunesse, ont activement préparé l'animation municipale « Halloween » durant la semaine du 24 au 28 octobre 2016.

Lors de l'animation, le 28 octobre dernier, la mairie s'est transformée en maison hantée et le parc a été envahi par d'horribles créatures. Plus de 1000 habitants, toutes générations confondues, ont pu se distraire et bien sûr se faire peur. Des photos monstrueuses et terrifiantes nous sont parvenues. Plus de quinze adolescents ont tenu les différents ateliers de jeux, avec l'aide de quelques jeunes étudiants américains. Les différents jeux ainsi que le décor ont fait le bonheur des nombreux enfants, adolescents, parents et grands-parents présents durant tout l'après-midi.

[SOLIDARITÉ]

Les coursetons des écoles de Saint-Ismier



Les trois écoles de Saint-Ismier ont organisé le 12 octobre dernier deux coursetons solidaires : en début de matinée, les écoles du Clos Marchand et des Vignes, au stade Bériot, au profit de l'association « Soleil rouge » qui finance l'intervention de clowns hospitaliers dans les services de pédiatrie de l'hôpital couple-enfant de Grenoble ; puis en fin de matinée, l'école de la Poulatière, dans l'enceinte du groupe scolaire, pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA). Une belle alliance du sport et du bénévolat en faveur des associations caritatives. Un grand merci aux enfants et parents d'élèves pour cette initiative!

Union nationale des combattants (section Biviers/St-Ismier)

L'équipe du devoir de mémoire de l'Union nationale des combattants (UNC) s'est rendue dans les classes de CM2 des trois écoles pour évoquer la guerre de 1914-1918. Les élèves ont pu apprendre les raisons du conflit et voir sur des cartes les différentes phases des combats jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918. Ils ont ensuite découvert, à travers un diaporama, l'enfer des tranchées, la détermination des poilus, le « on ne passe pas » emblématique de la bataille de Verdun dont on commémore en 2016 le centenaire, les armes nouvelles, l'organisation des soins et le rôle essentiel des femmes pour remplacer dans tous les emplois – champs, transports, usines... – leurs hommes à la guerre.



Rendez-vous a été pris avec les élèves pour la visite de l'exposition « Le service santé de la Grande Guerre », la nouvelle exposition de l'UNC qui sera organisée prochainement à Saint-Ismier.

Scouts & Guides de France

Âgés pour la plupart de moins de 25 ans, les chefs et cheftaines sont à la fois animateurs et éducateurs bénévoles. Formés pour leur mission, ils accompagnent les enfants et adolescents dans leur construction personnelle et ils instaurent avec eux un autre rapport avec l'adulte, en tissant une relation de confiance tout au long de l'année. C'est grâce à eux que le scoutisme peut se vivre ! Merci pour leur engagement. Envie de rejoindre l'aventure et de nous rejoindre ?

Contactez-nous : Groupe Scouts & Guides de France de Saint-Martin du Manival (Montbonnot/ Biviers/Saint-Ismier/ Bernin/Crolles) à sgdfsmm@gmail.com ou au 06 62 05 16 66.



Prapoutel Sports Évasion (PSE)

Le centre de loisirs multisports sans hébergement (CLSH), Prapoutel Sports Évasion, propose des sorties de ski et snowboard à Prapoutel les 7 Laux pour les vacances de février 2017, du 20 février au 3 mars. Comme les années précédentes, un ramassage en autocar est prévu depuis Saint-Ismier: départ à 12 h 50 et retour à 18 h 15. Fiches d'inscription à remplir sur le site Internet: www.PSE38.com
Pour tous.
Renseignements complémentaires: 04 76 52 73 95 ou 06 81 06 25 82 ou 04 76 08 17 86 ou pse38@free.fr

Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Ismier

L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Ismier procédera à sa tournée de calendriers jusqu'au 31 décembre 2016.

Grési-cadeaux

L'association « Grési-cadeaux » est née avec le projet de lancer un système de chèques-cadeaux encourageant la clientèle à consommer dans les commerces, adhérents au dispositif, des 46 communes du Grésivaudan afin de stimuler le commerce de proximité et l'économie circulaire de la vallée. Elle propose aux employeurs publics et privés l'achat de chèques cadeaux (défiscalisés) d'une valeur de 160 euros, à destination de leurs salariés.

Plus d'infos au 06 08 93 75 64.

Paroisse de Saint-Martin du Manival

Lecture théâtralisée des "Dialogues des carmélites" d'après Georges Bernanos, proposée par l'association paroissiale de Saint-Martin du Manival et interprétée par des paroissiens de toutes générations confondues le vendredi 17 février 2017 à 20h30 à l'Agora.

Réservations au 04 76 52 26 16.

Prix des places : 5 euros.

Apiculture Rhône-Alpes



Le collège du Grésivaudan

Le collège du Grésivaudan, en association avec les fédérations FCPE et PEEP, organise son Forum des métiers, le samedi 11 février 2017 de 9 h à 12 h au collège. Il recherche des participants pour présenter leur profession aux élèves de 4^e et 3^e pendant un temps d'échange individuel et convivial. Cette rencontre sera suivie d'une collation offerte par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG).

Contactez-nous dès à présent à fdmetiers@gmail.com ou au 06 86 61 69 06

Don du sang

L'Établissement Français du Sang (EFS) collecte tous les types de don de sang : sang total, plaquettes, plasma et participe aussi au prélèvement de moelle osseuse. Lors de la collecte, il est seulement prélevé du sang total, dont les trois principaux composants sont séparés puis mis à la disposition des malades et des blessés. Les autres types de prélèvement ont lieu sur rendez-vous à l'EFS de La Tronche. Pour des raisons de conservation, ces précieux éléments ne peuvent pas être longtemps stockés et il importe donc que les donneurs se présentent de façon régulière aux collectes. On peut donner son sang de 18 à 70 ans : 4 fois par an pour les femmes et 6 fois pour les hommes (pour le sang total).

Notre association organise cinq collectes de sang par an. Voici les dates et lieux pour 2017 :

- mercredi 8 février (8 h 30-12 h et 16 h 30-20 h) à l'Agora ;
- Mercredi 3 mai (8 h 30-12 h et 16 h 30-20 h) à l'Agora ;
- Lundi 3 juillet (11 h-14 h et 16 h 30-20 h) à Montbonnot (Pré de l'eau) ;
- Lundi 4 septembre (11 h-14 h et 16 h 30-20 h) à Montbonnot (Pré de l'eau) ;
- Mercredi 29 novembre (8 h 30-12 h et 16 h 30-20 h) à l'Agora.

décembre

> Jeudi 15 décembre

Ciné-reportage « Peuples des mers du Sud » à 15h et à 19h à l'Agora.

> Vendredi 16 décembre

Concert de Noël, organisé par le Comité des fêtes, à 20h à l'église.



> Lundi 19 décembre

Ciné-goûter, offert par la mairie, à 14h30 à l'Agora.



> Samedi 24 décembre

Fermeture le matin de la médiathèque de l'Orangerie.

> Samedi 31 décembre

Fermeture le matin de la médiathèque de l'Orangerie.

janvier

> Lundi 2 janvier

« **Jour du maire** », fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora).

> Mercredi 4 janvier

Exposition et lectures sur « Le petit prince » de Saint-Exupéry à 16h30 à la médiathèque.

> Mercredi 11 janvier

Exposition et lectures sur « Le petit prince » de Saint-Exupéry à 16h30 à la médiathèque.

> Vendredi 13 janvier

Cérémonie des vœux du maire et de la municipalité aux Ismériens, avec animation musicale, à 19h à l'Agora.



> Mercredi 18 janvier

• **2^e édition du Forum des métiers** destiné aux collégiens et lycéens, organisé par l'École des Pupilles de l'Air (EPA), de 9h à 12h pour les lycéens et de 13h30 à 16h pour les collégiens à l'EPA.

• **Exposition et lectures** sur *Le petit prince*, de Saint-Exupéry à 16h30 à la médiathèque.

> Jeudi 19 janvier

Ciné-reportage *Bouthan-Ladakh* à 15h et à 19h à l'Agora.

> Samedi 21 janvier

• « **Le concert du nouvel an** » de Grenoble Gospel Singers à 20h à l'Agora.

• **Exposition** des photos et travaux des enfants sur les nichoirs, avec film, à 10h30 à la mairie, salle des mariages. Puis visite guidée dans le parc de la mairie.

> Mercredi 25 janvier

Exposition et lectures sur *Le petit prince*, de Saint-Exupéry à 16h30 à la médiathèque.

> Vendredi 27 janvier

Comédie de boulevard : *Portrait craché*, avec Véronique Genest à 20h30 à l'Agora.

> Samedi 28 janvier

Spectacle de magie : *Surprises magiques*, de David Coven à 20h à l'Agora.

> Mardi 31 janvier

Fermeture exceptionnelle de la médiathèque de l'Orangerie pour permettre la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG).

février

> Mercredi 1er février

Fermeture exceptionnelle de la médiathèque de l'Orangerie pour permettre la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG). Réouverture le jeudi 2 février à 16h30.

> Samedi 4 février

• **Attention, le théâtre contemporain** *Le petit prince* de Saint-Exupéry à 20h à l'Agora est annulé!

• **Réunion publique** de synthèse des Conseils de quartiers sur le Plan local de déplacements (PLD) et présentation d'un scénario, à 10h à l'Agora.

> Dimanche 5 février

Chandeleur, animations pour les enfants et dégustation de crêpes, à 16h à la salle des fêtes du Rozat.

> Mardi 7 février

Concert-lecture « *Schumann* » avec le Duo Wassily à 20h30 à l'Agora.

> Mardi 14 février

Humour et sciences « *Basic Einstein* », cours magistral, rire de la science, à 20h30 à l'Agora.

> Jeudi 16 février

Ciné-reportage « *Niger* » à 15h et à 19h à l'Agora.

> Vendredi 17 février

Conseil municipal, débat d'orientations budgétaires (DOB).

> Mardi 28 février

Carnaval à 14h30 dans le parc de la mairie.



mars

> Jeudi 9 mars

Réunion publique de présentation de la deuxième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) à 19h à l'Agora.

> Vendredi 10 mars

Comédie « *Sois parfaite et t'es toi!* » à 20h30 à l'Agora.



> Samedi 11 mars

Réunion publique de présentation des orientations budgétaires 2017 à 10h à l'Agora.

> Jeudi 16 mars

Ciné-reportage « *Arménie* » à 15h et à 19h à l'Agora.

> Samedi 18 mars

Jazz, swing, chœur, orchestre and dance « *All that jazz! Musicals* » à 20h à l'Agora.

> Dimanche 19 mars

Commémoration nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des morts civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie 1952-1962 à 18h sur la place de l'église.

> Vendredi 24 mars

Conseil municipal, avec le vote du budget de la commune.

> Dimanche 26 mars

Théâtre jeune public « *Jeannot et Margot* », spectacle librement inspiré du conte des frères Grimm. à 17h à l'Agora

> Vendredi 31 mars à 20h30 et samedi 1er avril à 20h

Comédie « *Nid de frelons* » de Serge Papagalli, à l'Agora